

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1525
29 juin 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 29 JUIN 1950, PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT DU BRESIL AUPRES DES NATIONS UNIES, AU SUJET DE LA RESOLUTION
ADOPTEE LE 27 JUIN 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE (S/1511)

J'ai l'honneur de me référer à la communication que vous avez adressée à mon Gouvernement au sujet de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité et qui recommande aux Membres des Nations Unies d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales.

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire connaître, pour que vous en informiez le Conseil de sécurité, que le Gouvernement brésilien est disposé à s'acquitter, avec les moyens dont il dispose, des responsabilités qu'envisage l'Article 49 de la Charte.

Signé : Joao Carlos Muniz,
Représentant permanent du Brésil
auprès des Nations Unies

